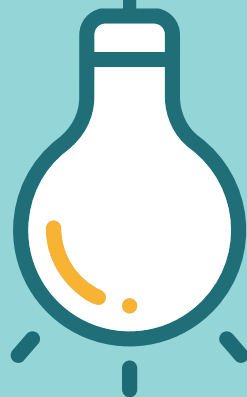


LE CHÈQUE ÉNERGIE

Une aide pour vos régularisations de charges



Qu'est-ce que le chèque énergie ?

Le chèque énergie est une aide de l'État destinée à aider les ménages à payer certaines dépenses liées au logement et à l'énergie, dont le montant varie selon les revenus et la composition du foyer.



Que peut-on payer avec le chèque énergie ?

Le chèque énergie peut servir à régler :

- ▶ **Votre régularisation de charges**
- ▶ **Vos factures d'électricité et de gaz**



Découvrez comment l'utiliser simplement.



Comment utiliser votre chèque énergie pour votre régularisation de charges ?

1

Vous recevez votre chèque énergie



Le chèque énergie est envoyé par l'Etat directement à votre domicile.

2

Complétez votre chèque



Au dos du chèque, indiquez votre nom, prénom et votre intitulé de compte locataire.

3

Remettez-le à Valdevy



Vous pouvez déposer votre chèque en agence, au siège ou l'envoyer par courrier postal.

4

Le montant du chèque est déduit



Grâce à votre chèque énergie, remboursez tout ou partie de votre régularisation de charges.

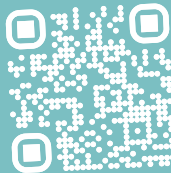
?

Vous n'avez pas reçu votre chèque énergie ?

1

Vérifiez votre éligibilité

Utilisez le simulateur disponible sur le site :



2

Faites votre demande en ligne

Si vous remplissez les conditions d'éligibilité au chèque énergie et que vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez déposer une demande en ligne jusqu'au 31 décembre 2026 en vous rendant sur le site :

<https://chequeenergie.gouv.fr/>

!

Important

Faites votre déclaration d'impôts !

Sans déclaration d'impôts, vous ne pourrez pas bénéficier du chèque énergie (même dans le cas où vous n'en payez pas).

Besoin d'aide ?

Si vous avez des questions ou besoin d'un accompagnement pour vos démarches, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre agence.